Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

19ème SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 28 Avril au 09 Mai 2014

PASSAGE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'EPU

GENEVE, LE 29 AVRIL 2014

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR: KARIM SILUE

Monsieur le Président,

La délégation ivoirienne souhaite la cordiale bienvenue à la délégation de la République Démocratique du Congo, à l'occasion de son deuxième passage au mécanisme de l'Examen Périodique Universel ; et la remercie pour la présentation de son rapport dont l'élaboration a fait l'objet d'un large processus de consultations.

La délégation ivoirienne salue les évolutions enregistrées au niveau du cadre législatif en République Démocratique du Congo, qui se traduisent par la promulgation depuis 2009 de textes légaux touchant divers domaines, ainsi que par les réformes institutionnelles et du secteur de la sécurité. Ces évolutions témoignent de l'engagement du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à garantir et renforcer la jouissance des droits et libertés fondamentales pour tous sur son territoire.

La délégation ivoirienne note avec satisfaction les dispositions prises par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo dans le cadre du renforcement du système éducatif et du secteur de la santé, de la réhabilitation du système judiciaire afin de garantir l'accès à la justice pour tous, ainsi que les mesures visant à lutter contre les violences sexuelles basées sur le genre.

Ma délégation note également les dispositions visant à garantir tous les droits ainsi que les libertés publiques et collectives. La Côte d'Ivoire salue par ailleurs les mesures visant la protection des enfants, des personnes séropositives et l'inclusion des personnes handicapées.

Monsieur le Président,

En dépit de toutes les évolutions constatées en matière de promotion et de protection des droits fondamentaux en République Démocratique du Congo, la délégation ivoirienne estime au regard des éléments contenus dans le rapport que beaucoup reste à faire. A cet égard, elle souhaiterait apporter son soutien au Gouvernement de ce pays, en lui soumettant les recommandations suivantes :

- Poursuivre et déployer sur l'ensemble du territoire les programmes et projets de développement des infrastructures rurales, en particulier ceux visant à garantir l'accès à l'eau potable ;

- Poursuivre les efforts et négociations en cours ayant pour but de mettre fin aux conflits armés récurrents dans les provinces de l'Est du pays ;

Pour terminer, la délégation ivoirienne voudrait souhaiter plein succès au Gouvernement de la République Démocratique du Congo dans la mise en œuvre des recommandations issues de ce deuxième passage au mécanisme de l'EPU, ainsi que dans le processus de ratification des instruments internationaux.

Je vous remercie.